

DEMANDE DE CARTE POUR CHASSEUR HANDICAPÉ
(POUR CHASSER À PARTIR D'UN VÉHICULE À MOTEUR)



PARTIE 1 - A remplir par le demandeur

Nom _____ Date de naissance _____
Prénom Initiale Nom de famille année/mois/jour

Adresse postale _____

Code Postal _____ Tel. (domicile) _____ Tel. (travail) _____

Nature du handicap:

Amputé(e) (des jambes) Paraplégique Autre handicap (aller à la partie 2)

Avez-vous le permis de stationnement que délivre le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick aux personnes ayant une invalidité permanente? Oui Non

Signature du demandeur: _____ Date: _____

SI VOUS ÊTES AMPUTÉ(E) D'UNE JAMBE OU DES DEUX JAMBES, OU SI VOUS ÊTES PARAPLÉGIQUE, VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE REMPLIR LA PARTIE 2

PARTIE 2 - CONFIRMATION DU HANDICAP [A être rempli par un professionnel de la santé ou en réadaptation fonctionnelle (ex. médecin, ergothérapeute ou physiothérapeute) ou par un membre du personnel d'une organisation liée aux personnes handicapées et reconnue par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées.]

Une personne atteinte d'un handicap physique sérieux se définit comme souffrant, aux membres inférieurs, de troubles physiques permanents qui limitent sa mobilité au point où il ou elle est incapable de marcher plus de 50 mètres sur un terrain plat sans l'aide d'une canne ou d'un autre appareil fonctionnel de locomotion.

Décrivez le handicap physique permanent et la manière dont il limite la mobilité:

Le demandeur doit utiliser l'appareil d'aide à la locomotion suivant pour marcher: (cochez la case appropriée)

Fauteuil roulant Déambulateur Canne Béquilles Attelles jambières
 Autre (précisez) _____

Veuillez indiquer la fréquence d'utilisation de ces appareils et dans quelles circonstances: _____

Je connais personnellement le degré d'invalidité de la personne qui présente la demande et j'estime que ses troubles physiques satisfont au critère défini ci-dessus d'«une personne atteinte d'un handicap physique sérieux».

Timbre du cabinet ou nom et adresse dactylographiés ou imprimés.

Signature: _____

Tel. (travail): _____



Vous trouverez ci-joint un formulaire de demande de carte pour chasseur handicapé qui autorise son détenteur à chasser à partir d'un véhicule à moteur immobilisé. Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'un handicap physique permanent aux membres inférieurs; chaque demande sera étudiée en fonction de ce critère.

Aux fins du formulaire de demande ci-joint, une personne atteinte d'un handicap physique permanent est définie comme suit :

« PERSONNE SOUFFRANT D'UN HANDICAP PHYSIQUE PERMANENT AUX MEMBRES INFÉRIEURS QUI LIMITE SA MOBILITE AU POINT OU IL OU ELLE EST INCAPABLE DE MARCHER PLUS DE 50 METRES SUR UN TERRAIN PLAT SANS L'AIDE D'UNE CANNE OU D'UN AUTRE APPAREIL FONCTIONNEL DE LOCOMOTION. »

Lisez attentivement les directives (*Demande De Carte Pour Chasseur Handicapé*). Il faut remplir les parties 1 et 2 afin d'obtenir une carte pour chasseur handicapé. **La partie 1 doit être rempli par le demandeur et la partie 2 doit être rempli par un professionnel de la santé ou en réadaptation fonctionnelle.** Cependant, si vous êtes paraplégique, amputé simple ou amputé des deux jambes, vous n'avez qu'à remplir la partie 1. Si votre demande est approuvée, nous vous enverrons une carte en plastique de format poche sur laquelle apparaîtra votre nom et d'autres renseignements personnels. Veuillez prévoir de six à huit semaines pour le traitement de votre demande.

Les formulaires dûment remplis peuvent être envoyés en tout temps par télécopieur ou par la poste, ou être déposés directement à l'adresse ci-dessous.

Ministère du Développement de l'énergie et des ressources
Direction du poisson et de la faune
Complexe forestier Hugh John Flemming, pièce 120
CP 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
A/S Administrateur du bureau et de permis

Téléphone : (506) 453-3826
Télécopieur : (506) 453-6699
Courriel : fw_pfweb@gnb.ca

S'il vous plaît noter que le traitement de certaines demandes peut prendre de 6 à 8 semaines